

Miroir des Blats



Votre magazine d'informations

N° 008 de Juin 2023



Déclaration d'occupation



Nos amies
les abeilles



Les comptes
de la commune



Nettoyage de printemps



Mots de la Commune



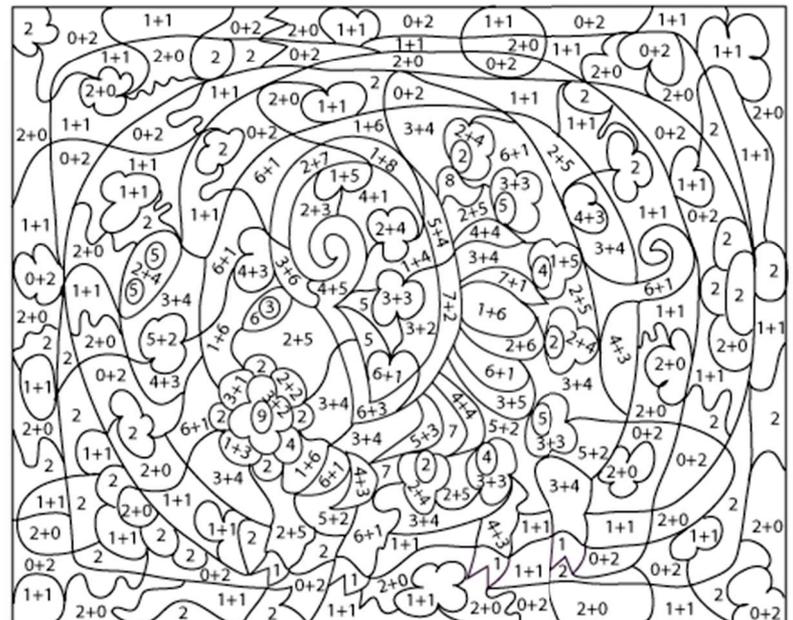
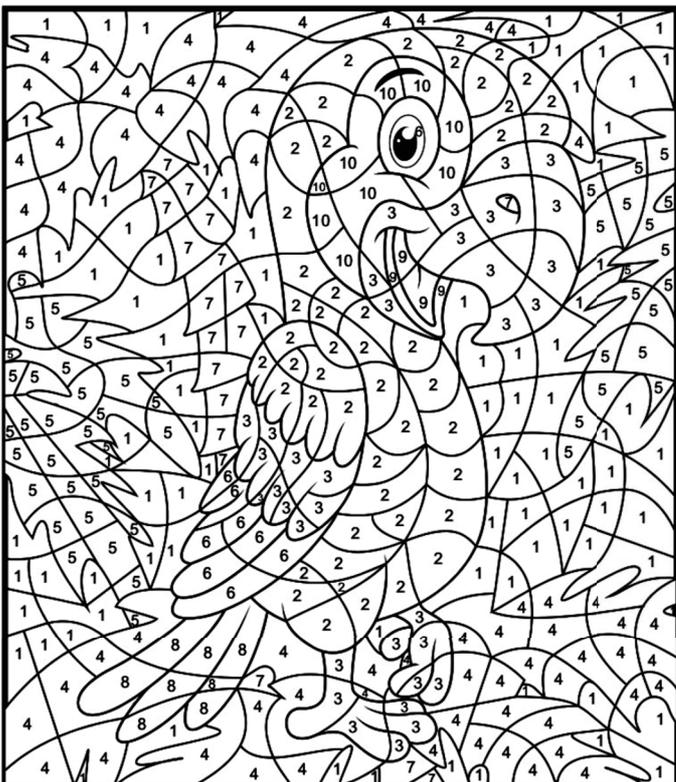
C'est dans le froid et par une nuit sans lune que je me suis couché et voilà que ce matin, j'entends les oiseaux chanter. En regardant par ma fenêtre, le paysage qui s'offre à moi s'est transformé. Les arbres se sont rhabillés de feuilles d'un vert profond et les prés n'attendent plus que les vaches et leur petit. Le soleil pointe déjà le bout de son nez sur la multitude de fleurs sauvages qui parsèment nos champs. Une force me pousse à sortir sur ma terrasse où les odeurs de ma campagne me submergent. Mon esprit se réveille doucement et je profite encore un instant de ce moment magique.

Plus de doute possible : le printemps est arrivé.



Une fois de plus, voici un numéro dédié aux comptes de la commune. Les dépenses de fonctionnement et bien sûr, les dépenses d'investissement sont mises en lumière. J'en connais certains qui vont vite aller chercher leur calculatrice, histoire de voir si tout est bien correct. Mais comme à notre habitude, nous avons également souhaité aller plus loin avec encore plus de chiffres, mais cette fois, pour faire plaisir aux jeunes enfants avec leurs crayons de couleurs.

Enrick Nieto



A chaque résultat d'addition une couleur

- | | |
|------------|-----------|
| = 1 marron | = 6 rouge |
| = 2 jaune | = 7 noir |
| = 3 blanc | = 8 vert |
| = 4 orange | = 9 bleu |
| = 5 rose | |

Agenda

- Tous les dimanches matin, marché de producteurs sur la place de l'église, jusqu'au 03 septembre 2023
- 14 juillet 2023 : Concert de clôture de Musicantalis à l'église de St Jacques des Blats
- 22 juillet 2023 : Trail 4x1800 (organisé par le club de sports du Lioran)
- 23 juillet 2023 : Fête patronale (organisée par l'association des Aînés du Griou)
- Du 22 au 23 juillet 2023 : Fête de la montagne au Lioran
- 23 septembre 2023 : La Noctambule Thiezacoise (course, trail, rando organisés par LNT association)
- Du 14 au 15 octobre 2023 : La Ronde du Griou (organisée par l'association Quad Aventures)



Fête De La Montagne
Le LIORAN
DIMANCHE 23 JUILLET 2023

Organisée par la SAEM Lioran Développement, la FÊTE DE LA MONTAGNE du Lioran connaît un grand succès depuis de nombreuses années. La valorisation des métiers de la montagne, de l'agriculture, de la gastronomie, sont au cœur de cette fête populaire, authentique et emblématique du Lioran.

DEVENEZ PARTENAIRE DE L'EVENEMENT !

Votre ENCART PUBLICITAIRE dans le programme : version print diffusée dans les offices de tourisme, commerces, sites touristiques. Version digitale diffusée via une newsletter (30 000 abonnés), sur le site internet officiel de la station et réseaux sociaux.

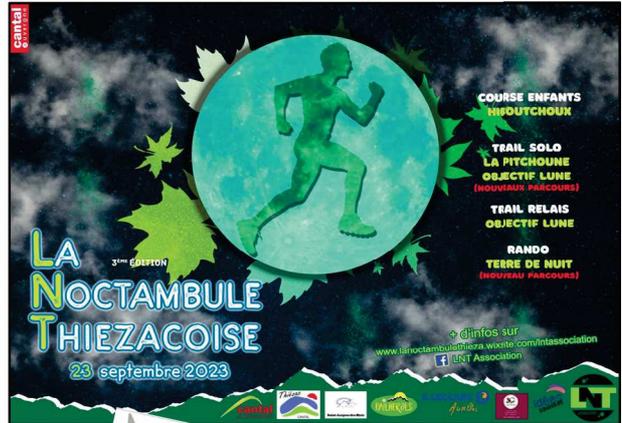
AU PROGRAMME DE LA JOURNEE

TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Pages intérieures 1/8	Page 50 €
1/4	Page 100 €
1/2	Page 200 €
4ème Couverture 1/2	Page 300 €
Pleine page	Page 500 €

CONTACTEZ-NOUS !
Julie & Estelle
04 71 49 50 09
julie@lelioran.com

le lioran STATION



LA NOCTAMBULE THIEZACOISE
23 septembre 2023

COURSE ENFANTS
HIFOUTCHOUX

TRAIL SOLO
LA PITCHOUNE
OBJECTIF LUNE (NOUVEAUX PASCOURS)

TRAIL RELAIS
OBJECTIF LUNE

RANDO
TERRE DE NUIT (NOUVEAUX PASCOURS)

dimos sur
www.linoctambulethiezacoise.com/lntassociation



TRAIL
des 4x1800

SAMEDI 22 JUILLET 2023

Le LIORAN

La 4x1800 (32km-2000mD-)/ La 4x1800 relais (20Km-10Km)
Le Trail Des Crêtes (20Km-1000D-)/ La Course du Plomb (12km-900D-)
Les Pichounettes (1,5km-70D- et 3km-140D-)/ La Verti Gardé (0,65Km-130D-)

le lioran



CHAQUE DIMANCHE
A partir du 4 juin
9 H
SAINT JACQUES DES
BLATS
Démarre sa troisième saison
pour son

MARCHE de PRODUCTEURS
HEBDOMADAIRE

Place de l'église

VENEZ NOMBREUX



INFO MAIRIE
26 MAI 2023

Apiculture & voisinage

Un outil de médiation à disposition des communes d'Auvergne-Rhône-Alpes

Madame, Monsieur

Avec 13 606 apiculteurs et apicultrices dont 407 professionnel·les, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région apicole de France. Créatrices de valeur dans les territoires, les abeilles en AURA produisent 14% du miel Français et pollinisent les productions emblématiques de la région.

Pourtant, il peut arriver que ces mêmes abeilles questionnent le voisinage ! Dans le cadre de vos fonctions, vous pouvez être amené à faire de la médiation entre les apiculteur·rices et leurs voisin·es.



Pour vous aider, il existe aujourd'hui un **mini-guide à l'usage de celles et ceux qui ont des ruches près de chez eux et qui se posent des questions !** Il dévoile quelque secrets apicoles, précise la réglementation en vigueur et répond aux questions fréquemment posées par les riverains. Un outil pour favoriser le dialogue et le bien-vivre ensemble.

Télécharger le mini-guide

www.ada-aura.org/wp-content/uploads/2023/03/A4livretvoisinageBD.pdf



Vie du village



Le 3 juin dernier, une dizaine de bénévoles se sont retrouvés à 8h tapant, sur la place de l'église à l'occasion du nettoyage de printemps de la commune. Chemins de randonnée (aux Chazes), monument aux morts, anciens lavoirs (Aux Grouffaldes et aux Gardes) sont passés sous ces petites mains pour que notre village soit agréable à regarder et visiter. On se donne rendez-vous l'année prochaine, en espérant toucher plus de bénévoles.

LindaBenard



Nous continuons l'embellissement de notre village en le fleurissant de toutes parts. Vincent QUINONES, Jean LOUIS POUDEIROUX et Pascale QUINQUIRY, nos trois agents communaux mettent toute leur énergie pour gratter, désaerherber et planter toutes ces jolies fleurs aux « quatre coins » de nos rues

et hameaux. Et si par hasard, en se promenant, l'un d'entre nous voit une fleur fanée ou assoiffée, qu'il prenne le temps de l'enlever ou de l'arroser.



Tous ensemble, si nous prenons soin d'elle, Dame Nature nous offrira ses plus beaux bouquets.

Brigitte Galland

Musicantalis

Voilà douze ans que **MUSICANTALIS**, sous la direction d'Arlinda Roux, fait résonner le bonheur et la joie de tous les stagiaires, des artistes et du public de la vallée de la Cère. Des générations se croisent, des amitiés naissent et perdurent, de nouvelles découvertes musicales, mais aussi de nouvelles balades, lieux, paysages qui ne finissent pas d'époustoufler par leur authenticité, leur pureté, leur caractère et leur majestueuse beauté.

Festival Musicantalis

CHOPIN

LISZT

GERSHWIN

m a r d i

11

juillet 2023

20h30

Eglise **Saint
Martin** à
Thiézac
1 5 8 0 0

Concert des
artistes invités

Piano
Jean-Christophe
ROUX

Violon
Elton MAJOLLARI

Piano
Jean-Noël ROUX



v e n d r e d i

14

juillet 2023

20h00

Eglise de
**S a i n t
J a c q u e s
des Blats**
1 5 8 0 0

Concert de
clôture

avec
Le Choeur

Dirigé par
Arlinda Roux

Piano
Jean-Christophe
ROUX

Quatuor à cordes

MENDELSSOHN

BUXTEHUDE

CHILCOTT

ELGAR

Entrée libre, participation aux frais.

musicantalis.fr
Généralistes, Choeur et A.E.G. et Les Voies Traverses - Méditerranée, Thierry DERCHÉ
Association Musicale - 152, rue Joffe sur la voie publique

Musicantalis c'est aussi l'image des stagiaires qui traversent les rues de Saint-Jacques-des-Blats, leurs rires sur les terrasses de la place de l'église à l'heure d'une bonne glace au *Chaudron*, ou l'image des jeunes mangeant un bon bourriol le matin tôt, chez Marinette.

Cette année **Musicantalis** accueille trente-cinq stagiaires venus de toute la France, du 8 au 15 juillet. Nous aurons le plaisir de retrouver le duo Elton Majollari (violon) et Jean Noël Roux (piano) qui ont choisi un programme autour du tango ; et Jean-Christophe Roux (piano) dans de très belles pièces de Chopin et Liszt. Quant au programme du concert de fin de stage, ce sera un beau bouquet d'œuvres d'époques de styles et

d'esthétiques différents. Un programme, comme toujours, composé pour satisfaire tous les goûts musicaux et dans lequel chacun s'y retrouve.

Musicantalis renouvelle le travail des ateliers de technique vocale avec Chloé Tridot. Et comme depuis maintenant douze ans, grâce au soutien de la mairie de Saint-Jacques-des-Blats, nos répétitions auront lieu dans la salle des fêtes, place de l'église. Les habitants de Saint-Jacques-des-Blats sont les bienvenus s'ils souhaitent assister aux répétitions du chœur.

Rendez-vous pour les concerts des 11 et 14 juillet 2023. Et à compter du 8 juillet, dans la salle des fêtes de la mairie de Saint-Jacques-des-Blats.

Elle s'installe chez nous



Mais que se passe-t-il à Saint-Jacques ? Est-ce nos beaux paysages qui attirent les voyageurs ? Est-ce notre gastronomie qui retient les randonneurs ? Je ne peux répondre à cette question mais certains avaient dans la vie un rêve et en s'installant chez nous, ils en ont fait une réalité. Prenons comme exemple madame Katia Swiatkowski, qui s'installe sur la place de l'église, le 1er avril 2023.

Passionnée de flore (Sciences, ensemble des plantes d'une région, d'un milieu) depuis son arrivée dans le Cantal, elle découvre cette richesse que tout le monde ne voit pas forcément.

En vacances à plusieurs reprises au-dessus de Neussargues, elle change de vallée et l'opportunité a fait le reste.

Le reste parlons en, car il peut aussi surprendre. Depuis seulement quinze jours la société EPIPHYTES magique a vu le jour. De ce fait, Saint-Jacques, enrichi un peu plus son marché producteurs avec des compositions florales. Mais la magie ne s'arrête pas là. Katia, après la cueillette de fleurs et de plantes sauvages qu'elle fait sécher, envoie sur Paris cette précieuse récolte comestible pour transformer le tout en recette culinaire.



Comme quoi, la nature réserve de belles surprises à qui veut bien prendre le risque de voir et de goûter.

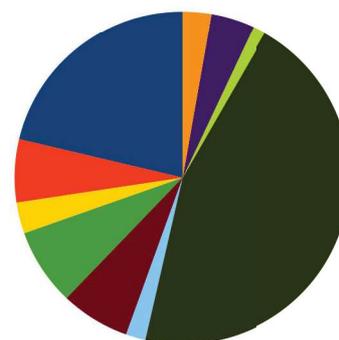
Comptes de la commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 524018,68€

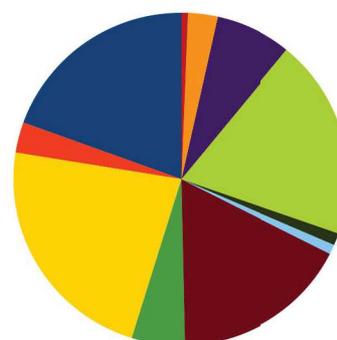


■	Autres charges de gestion courante (Indemnités de fonction, service d'incendie, contributions fonds de compensation...) - Charges financières - Dotations aux amortissements et provisions – 111517,84€
■	Eau, énergie, combustibles et carburants – 32106,23€
■	Fournitures diverses, vêtements de travail... - 15829,58€
■	Services extérieurs (entretien terrains, entretiens et réparations bâtiments publics, autres bâtiments, voiries, réseaux, matériel roulant...) - 39024,50€
■	Autres services extérieurs (conseils, frais d'affranchissement, de télécommunications, cotisations, divers...) - 34946,32€
■	Taxes foncières – 9901,00€
■	Charges de personnel – 237477,12€
■	Fonds de péréquation ressources commune et intercommunauté – 6751,00€
■	Charges exceptionnelles – 22032,40€
■	Dotations aux amortissements et provisions – 14432,69€



Recettes de fonctionnement : 823069,24€

■	Résultat de fonctionnement reporté de 2021 – 160268,62€
■	Redevance occupations domaine public, autres prestations de service, redevances services périscolaires... – 24439,70€
■	Taxes foncières et d'habitation – 187439€
■	Taxes sur les remontées mécaniques – 42185€
■	Attribution de compensation (Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès) – 141489,17€
■	Fonds de péréquation ressources commune et intercommunauté – 7813,00€
■	Autres impôts et taxes, droits de place – 9699,00€
■	Subventions d'exploitation (dotations, FCTVA, Etat – compensation CET, autres) – 159906,37€
■	Autres produits de gestion courante revenus des immeubles, autres... - 61293,79€
■	Produits exceptionnels – 23508,63€
■	Charge de personnel (remboursements rémunérations personnel) – 5026,96€



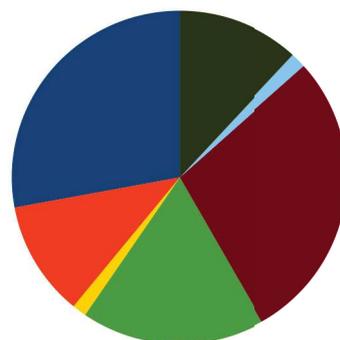
Comptes de la commune

Suite

INVESTISSEMENT

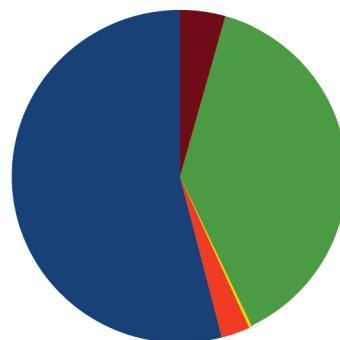
Dépenses d'investissement : 635986,34€

- Solde d'exécution section d'investissement – 221961,06€
- Emprunts et dettes assimilées – 64297,88€
- Immobilisation corporelle, matériel informatique scolaire – 7809,37€
- Voirie – 102109,48€
- Restauration école – 163011,51€
- Adressage – 8449,56€
- Rénovation d'un bâtiment d'habitation – 68347,48€



Recettes d'investissement : 474973,15€

- Apports, dotations et réserves (FCTVA, Taxe d'aménagement, Excédents de fonctionnement capitalisés) – 256514,20€
- Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautionnements reçus), opérations comptables sortie de l'actif (vente de terrains) – 13141,75€
- Voirie – 1300€
- Restauration école (subventions 63393,70€ et emprunt 120000€) - 183393,70€
- Rénovation d'un bâtiment d'habitation (subventions) – 20623,50€



Comptes de la commune

Suite et fin

Sur les cinq derniers exercices, les charges de fonctionnement (512k€ en 2022) connaissent globalement une tendance baissière de plus de 10 % par rapport à 2018.

Malgré le retour à la hausse des charges générales, notamment en raison de la crise énergétique, la commune résiste bien au contexte inflationniste. Quant aux charges financières, elles ont diminué de près de 42 % par rapport à 2018, en raison du désendettement de la commune ces dernières années.

Elles constituent un poste de dépense minoritaire (2 % des charges de fonctionnement en 2022).

La Communauté de communes a dû actualiser le montant des attributions de compensation (AC) de ses communes membres.

Cette AC est égale à la somme des impositions professionnelles minorée du montant des transferts de compétence qui ont été évalués par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Lors de la création de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès en 2000, il avait été décidé de reverser l'intégralité du produit professionnel. Cependant aucune révision des AC n'a été réalisé depuis sauf l'intégration de nouvelles compétences transférées, sans toutefois les actualiser.

Dans la mesure où il n'est pas possible de reverser aux communes un produit de fiscalité économique qui est supérieur au produit effectivement constaté, les élus membres de la Communauté de Communes ont délibéré le 23/03/2023, la révision unilatérale des AC pour l'année 2023.

Ainsi, l'attribution de compensation de notre commune passe de 141489,17€ à 59576,22 € en 2023.

Nous avons préféré, de ce fait, abandonner le projet de parc intergénérationnel qui devait se réaliser sur le terrain de foot.

De plus, nous allons devoir remplacer l'unimog qui va prendre sa retraite après plus de 40 années de bons et loyaux services, par un tracteur que nous équiperons en 2024 d'une épareuse.

Des travaux incontournables sont prévus également aux logements à côté de l'école maternelle et au camping.

La baisse de nos recettes de fonctionnement en 2023, nous contraint à prioriser les investissements en fonction des impératifs auxquels la commune doit faire face.

Le budget 2022 est sain. Nous désirons maintenir du mieux que nous pouvons, ce cap positif en prenant des décisions sages pour la pérennité des finances de notre commune.

Linda BENARD

Déclaration d'occupation



En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux comme les résidences secondaires.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (particuliers, entreprises et collectivités) a été mise en place.

Les propriétaires ont jusqu'au 30/06/2023 pour indiquer pour chacun de leur locaux l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023).

Cette déclaration d'occupation a pour objet de permettre à la DGFIP de bien identifier les propriétaires restant redevables de la taxe d'habitation ou le cas échéant de la taxe sur les locaux vacants.

Pour cela, vous devez vous connecter à votre espace personnel sur le site [impôts.gouv](https://impots.gouv.fr) et cliquez sur "Gérer mes biens immobiliers" dans l'encadré "Mes services", dernière ligne des "Démarches".

Dès que vous accédez au parcours déclaratif, une bulle informative "Déclaration attendue" est affichée au dessus de chaque bien immobilier. Les données d'occupation connues de nos services seront pré-affichées. Le parcours s'adapte ensuite en fonction de vos réponses et vous êtes guidé via des info-bulles et une Foire Aux Questions.

Il vous est ensuite demandé de préciser l'occupation du bien :

- Pour une personne physique : identité de la personne
- Pour une personne morale : sa dénomination et son SIREN

Un récapitulatif vous est présenté avant la validation de la déclaration et vous pouvez à tout moment quitter le service et enregistrer les informations saisies pour ensuite reprendre la démarche en cours.

Une fois la déclaration validée, elle est immédiatement disponible au format PDF au sein de l'espace Gérer mes biens immobiliers.

Si vous ne disposez pas d'espace personnel sur le site [impôts.gouv](https://impots.gouv.fr), il convient d'en créer un. Si besoin, vous pouvez vous faire aider à la Maison France Service (à Vic sur céré). Rappelons également, qu'un ordinateur peut être mis à votre disposition à la poste de Saint-Jacques-des-Blats.

Troubles de voisinage

Bruits créés par des comportements anormaux

Vous êtes incommodé par des bruits de voisinage au sein de votre immeuble ou à proximité de votre maison ?

Ces bruits peuvent émaner d'une personne ou d'un animal ou d'une installation. Ils peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour ou de nuit.

Un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage si l'auteur du bruit a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures pour y remédier.

Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même s'il n'est pas répétitif, intensif et qu'il ne dure pas dans le temps. Il peut s'agir du bruit causé par :

Un individu, locataire ou propriétaire (cri, talons, chant, fête...)

Une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)

Un animal (exemple : aboiements)

Vous devez aller voir le propriétaire qui occupe le logement d'où proviennent les bruits pour lui parler de votre gêne et lui demander de faire cesser les nuisances.

S'il n'agit pas, vous devez lui envoyer un courrier simple lui rappelant le bruit et la gêne occasionnée. (modèle de lettre disponible sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47020>

Il est recommandé de réunir un maximum de preuves à l'appui de votre courrier.

En cas d'inaction du propriétaire, vous devez lui envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception demandant de faire cesser la gêne occasionnée par le bruit.

En cas d'inaction de l'auteur du bruit, vous pouvez faire appel à un commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire) pour qu'il établisse un ou plusieurs constats. Ce constat sera utile pour faire par la suite, éventuellement, appel au juge.

Vous pouvez faire appel à la police ou la gendarmerie pour faire constater les nuisances. Vous pouvez également déposer une main courante ou porter plainte.

Vous pouvez demander en justice que l'auteur du bruit soit condamné à indemniser votre préjudice.

La juridiction compétente dépend des sommes en jeu dans le litige.

Pour un litige inférieur ou égal à 10 000 €, c'est le tribunal de proximité ou le tribunal judiciaire. Pour un litige supérieur à 10 000 €, c'est le tribunal judiciaire.

Le corset de la Reine

(1906) Episode 3/3



Un auteur assure, dans un livre d'où j'ai tiré cette anecdote, que Margot et Jean y buvait chaque jour ensemble une liqueur des plus douces et des plus rares, qui ne se vend ni ne s'achète, et qu'on appelle le Parfait Amour.

Vous supposez peut-être, qu'à vous narrer le bonheur intime de Jean de Résigade, j'en ai oublié les origines du Baradel. N'ayez crainte, nous y voici ! Admirez même la précision de mes renseignements, je vais jusqu'à vous donner la date exacte de l'événement.

Le 19 juillet de l'année 1586, la chaleur fut accablante. Les troupeaux couchés à l'ombre des haies, haletaient suffocants ; faucheurs et faneuses faisaient la méridienne ; les sauterelles elles-mêmes, se taisaient dans cette intolérable fournaise.

Vers quelle heure la Reine s'était-elle rendue à Cabannes : je l'ignore. – Mais après un repas en tête à tête, Margot et Jean imitaient travailleurs et troupeaux : ils reposaient – pour être plus à l'aise, chercher un souffle de brise dans l'air embrasé, la Reine avait quitté sa robe, son corsage, enlevé son corset. Cet ajustement intime, que les femmes apprécient tant pour se faire une taille de guêpe, était à cette époque, beaucoup plus volumineux, taillé dans un tissu de crin, monté sur une véritable armature de fil de fer. Il épousait la forme du corps, soutenait la poitrine et, dessinant la taille, s'allongeait en s'évasant sur le ventre et les hanches, comme les portraits du temps en font foi.

Déjà le soleil descendait sur l'horizon, une légère fraîcheur montait des gouffres de Celles. La Reine, auprès d'une fenêtre entrouverte au Nord, en profitait d'autant mieux qu'elle était délivrée de son corset, attendant le soir, pour regagner Carlat. Elle restait là, savourant délicieusement le crépuscule, sans nulle envie de s'en aller, quand sur le chemin de la Ganne, un bruit de chevaux se fit entendre. Au tournant de la route, apparut une troupe de cavaliers, allant dans la direction de Carlat.

C'était le Gouverneur, toute l'Aristocratie d'Aurillac, les seigneurs des environs, châtelains et châtelaines, précédés de musiciens qui venaient souhaiter la fête à la Reine : la Sainte Marguerite qu'on célébrait le lendemain. Apprenant sa présence à Cabannes, ils firent halte, mirent pied à terre.

Musettes et trompettes firent résonner les échos, et la cavalcade entière sollicita l'honneur de saluer la Reine.

Le corset de la reine

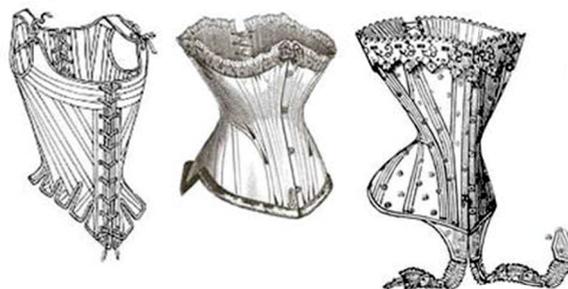
Suite et fin

La pauvre Marguerite, surprise par ces visiteurs inattendus, qui réclamaient sa présence, se serait fort bien passée de leurs compliments, eût souhaité, tout au moins, qu'ils allassent l'attendre à Carlat. En entendant sonner, sur les marches d'escaliers, les éperons de Lignerac, elle se décida à se revêtir en hâte. Jean, lui, pour n'être pas

surpris auprès de la Reine, avait lestement disparu par une porte dérobée. Et Margot, habituée pour avoir un service de trois ou quatre femmes de chambre, ne savait comment arriver pour rajuster seule ses atours.

Le temps pressait, il fallait s'ingénier, châtelains et seigneurs causaient dans la salle voisine. Sans y prendre garde, saisissant son corset et l'agraffant en hâte, elle le retourna en sens inverse, si bien que le bas qui modelait les formes du ventre, soutenait maintenant la poitrine. Elle ne s'aperçut de sa mégarde qu'après avoir rajusté ses jupes ; vraiment le temps manquait pour réparer la méprise.

Le miroir lui renvoya l'image de ce corset bombant sur la poitrine, laissant une place suffisante à un jeune enfant pour dormir dans ce berceau improvisé .



TAXI
SARL LAUZET TAXIS

04.71.47.01.79 06.84.14.80.00
sarl.lauzet@orange.fr

27 grand rue 15800 THIEZAC Le bourg 15800 ST JACQUES DES
BLATS

Radotage d'un ronchon

La violence, fille de la galanterie ou de l'indifférence ?



Maintenant ça suffit ! Cet homme, armé d'une canne, coiffé d'un chapeau noir, qui se permet de baiser la main de toutes les saint-jacquoises... Et celles-ci de se pâmer, la main droite tendue pour cet hommage ridicule. De même qu'il y a autant de recettes de tartes aux pommes que de grand-mères, il y a autant de théories sur le baisemain que de gentilhommes. Maman me disait que les hommes ne baisaient la main que de la seule maîtresse de maison (ce qui exclut l'extérieur et les lieux publics) et que seul le maître de maison baisait la main des invitées (donc, pas de baisemain entre invités).

Alors cet homme aurait-il tout faux ? A moins qu'il ait l'insolence de se moquer de toutes les saint-jacquoises. Pour ne pas lui laisser le monopole de cette galanterie, je suggère que Saint-Jacques-des-Blats devienne un village 100 % baisemain. Les clients s'obligeront à baiser la main de Blandine à la boulangerie, de Marie-Antoinette (dite Marinette par les minimalistes), de Delphine à la poste, de Stéphanie au Chaudron, d'Angélique au camping, de Caroline et d'Anna aux Chazes et d'Elodie à l'Escoudillou.

En écrivant ces lignes mon secrétaire (oui, j'ai un secrétaire particulier, un chauffeur, un majordome, un jardinier, une femme de ménage et une cuisinière ; et alors ?), donc mon secrétaire me glisse sous le coude le rapport 2023 du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. J'y lis que la galanterie relève d'un sexisme ordinaire qui conduit à la violence. Devons-nous déchirer les livres de l'art de vivre et de

l'élégance morale ? Faut-il jeter les ouvrages de La Bruyère et de Marivaux ? Faut-il briser la Vénus de Milo ? Faut-il brûler les tableaux de nu de Conrad Kickert, de Marcel Gromaire, ou de Rembrandt van Rijn, exposés au musée des Chazes ?

On peut rire aujourd'hui des hommes du XVIII^e siècle qui voyaient l'abolition de la monarchie comme les prémices de la fin de la civilisation. Mais avons-nous tenté de nous mettre à leur place ? Change-t-on de civilisation sans questionnement ?

Changerons-nous de civilisation ? Ou l'Histoire est-elle comme un balancier qui monte vers un excès avant de revenir vers l'excès contraire ? Sommes-nous de vieux conservateurs indécrottables et obtus, ou des barreaux qui tiennent le cap contre ce Haut Comité qui souhaite la fin d'un monde, oubliant que ce sont les racines qui abreuvant feuilles et fleurs.

Pour l'heure, ma prudence (d'accord je ne suis pas très courageux) m'invite à reléguer ma bibliothèque à la cave, et m'abstenir de tout baisemain. Changer de civilisation et adopter l'écriture dite « inclusive », et le mouvement dit « woke » ? Pourquoi pas ? Mais pas sans mesurer les conséquences, et en prenant conscience que la guerre de religion induite pourrait engendrer un nouveau drame de l'Histoire. La galanterie conduit-elle à la violence ? Et l'indifférence alors... Au secours Gilbert Bécaud !

Alexandre Puechvent

La poste

DU LUNDI AU VENDREDI
De 9h30 à 12h30

POINT TOURISME

PRÊTS DE LIVRES/JEUX



Info@culture

OPERATIONS POSTALES

OPERATIONS BANCAIRES

Retraits/Dépôts

La Banque Postale

ACCOMPAGNEMENT
INTERNET/INFORMATIQUE



Voici un numéro utile à conserver

le **32 37**

Pour connaître les pharmacies de garde

URGENCE !

Maladie grave

Risque de poison

15

Blessure

Malaise

18

Feu

Accident

18

ATTENTION
Je n'appelle qu'en cas de danger

Violence, bagarre

Quelqu'un qui veut rentrer chez toi

Danger

17

Un adulte fait du mal à un enfant

119

1 Je donne mon nom et mon âge

2 Je donne mon adresse mon numéro

3 J'explique le danger et j'écoute les instructions.

JE NE RACCROCHE PAS

Numéros d'urgences

<p>15 SAMU</p> <p><small>POUR DEMANDER L'INTERVENTION D'UNE ÉQUIPE MÉDICALE EN SITUATION DE DÉTRESSE. POUR ÊTRE REDIRIGÉ VERS UN ORGANISME DE PERMANENCE DE SOINS.</small></p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p><small>POUR SIGNALER UNE INFRACTION NÉCESSITANT UNE INTERVENTION IMMÉDIATE DES SERVICES DE POLICE.</small></p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p><small>EN SITUATION DE PÉRIL, ACCIDENT CONCERNANT DES BIENS OU PERSONNES ET QUI NÉCESSITE UNE INTERVENTION RAPIDE.</small></p>
<p>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p><small>SI VOUS ÊTES TÉMOIN OU IMPLIQUÉ DANS UN ACCIDENT, UN INCENDIE OU UN CAMBRIOLAGE, DANS N'IMPORTE QUEL PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE.</small></p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p><small>UN NUMÉRO ACCESSIBLE PAR FAX ET SMS, SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE SITUATION D'URGENCE.</small></p>	<p>3624 SOS MÉDECINS</p> <p><small>SI VOUS AVEZ BESOIN DE VOIR UN MÉDECIN EN URGENCE, SI VOTRE MÉDECIN TRAITANT NE PEUT VOUS RECEVOIR LA NUIT OU LES WEEKENDS.</small></p>

0892 683 208 Chéquier volé ou perdu
0892 705 705 Opposition carte bancaire
0800 47 33 33 Urgence sécurité gaz

Carladès Communauté de Communes
04 71 47 89 00

Centres anti-poisons
Rennes 02 99 59 22 22
Angers 02 41 48 21 21
Paris 01 40 05 48 48

119 Enfance maltraitée
3919 Violences conjugales

Déchetterie de Vic-sur-Cère 04 71 47 89 04

Horaires : Lundi et Mardi de 14h à 18h, Vendredi de 13h à 17h / Samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Dernier accès 15 minutes avant fermeture

Ouverture au public du secrétariat de Mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures 30

Vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone au 04 71 47 05 90 et par mail de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00

Possibilité de prendre rendez-vous l'après midi